

Comité Syndical du 15 mars 2022

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 15 mars à 19 heures 30, les membres du Comité Syndical de la Région de Questembert se sont réunis en salle de réunion du siège de Questembert Communauté, sous la présidence de Monsieur Raymond HOUEIX, président du SIAEP.

Date de convocation : 09 mars 2022

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 26

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 18

Nombre de procurations : 0

Présents : M. Marcel ARS, Mme Sylvie BENNEKA, M. Dominique BONNE, M. Yannick BOULO, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Jacky CHAUVIN, M. Yves COUTIAUX, M. Hervé GUILLON-VERNE, M. Denis HILLAIREAU, M. Raymond HOUEIX, M. Patrick LE COINTE, Mme Michèle LE ROUX, M. Éric LUCAS, Mme Christine MANHES, M. Rémy ONIMUS, Mme Odile PROVOST, Mme Marie-Laure TASSE, M. Joël TRIBALLIER.

Absents (titulaires) : M. Claude BERNIER, M. Marc DE BOYSSON, M. Loïc HANS, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Denis LE RALLE, M. Serge LUBERT, M. Jean-Michel MAHEO, M. Gildas POSSEME.

Secrétaire de séance : Mme Christine MANHES.

CS 15 03 2022 01 - Procès-verbal du Comité Syndical du 10 février 2022.

CONSIDERANT l'obligation pour le Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance précédente,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents lors de la dernière séance, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 10 février 2022.

CS 15 03 2022 02 - Budget Eau / Compte de Gestion 2021.

Monsieur HEMERY, Conseiller aux Décideurs Locaux à la direction des finances publiques du Morbihan, présente le Compte de Gestion Eau 2021 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00 €	1 240 682,65 €	41 170,74 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	1 506 714,43 €	2 484 923,22 €	1 293 084,66 €	587 418,81 €
Totaux	1 506 714,43 €	3 725 605,87 €	1 334 255,40 €	587 418,81 €
Résultats de clôture	Excédent : 2 218 891,44 €		Déficit : 746 836,59 €	
Restes à réaliser			170 373,00 €	129 200,00 €
Totaux cumulés			-41 173,00 €	
Résultats définitifs	Excédent : 2 218 891,44 €		Besoin de financement 788 009,59 €	

⇒ **2 218 891,44 €** est l'**excédent de fonctionnement 2021** à affecter au budget primitif 2022 : à répartir entre l'affectation à la section d'investissement (recette c/ 1068) et la partie reportée en section de Fonctionnement (recette c/002).

⇒ **746 836,59 €** est le **déficit d'investissement 2021** à reprendre au budget primitif 2022 (dépense c/001).

⇒ **Le besoin de financement** en section d'investissement est de **788 009,59 euros**.

Après avoir entendu la présentation du Compte de Gestion 2021 par Monsieur HEMERY,

Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion Eau 2021.

CS 15 03 2022 03 - Budget Eau / Compte Administratif 2021.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif Eau 2021 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00 €	1 240 682,65 €	41 170,74 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	1 506 714,43 €	2 484 923,22 €	1 293 084,66 €	587 418,81 €
Totaux	1 506 714,43 €	3 725 605,87 €	1 334 255,40 €	587 418,81 €
Résultats de clôture	Excédent : 2 218 891,44 €		Déficit : 746 836,59 €	
Restes à réaliser			170 373,00 €	129 200,00 €
Totaux cumulés			-41 173,00 €	
Résultats définitifs	Excédent : 2 218 891,44 €		Besoin de financement 788 009,59 €	

⇒ **2 218 891,44 €** est l'**excédent de fonctionnement 2021** à affecter au budget primitif 2022 : à répartir entre l'affectation à la section d'investissement (recette c/ 1068) et la partie reportée en section de Fonctionnement (recette c/002).

⇒ **746 836,59 €** est le **déficit d'investissement 2021** à reprendre au budget primitif 2022 (dépense c/001).

⇒ **Le besoin de financement** en section d'investissement est de **788 009,59 euros**.

Monsieur HEMERY, DGFIP, a confirmé que le Compte Administratif est en concordance avec le Compte de Gestion.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Président ayant quitté la salle pendant le vote, et Monsieur CHAUVIN, vice-président, ayant invité le Comité Syndical à voter,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif Eau 2021.

CS 15 03 2022 04 - Budget Eau / Affectation du résultat 2021.

Monsieur le Président présente les résultats du Budget Eau 2021 :

- L'excédent de Fonctionnement s'élève à **2 218 891,44 €**
- Le déficit d'Investissement s'élève à : **746 836,59 €.**

Si l'on y ajoute les « restes à réaliser » en dépenses (170 373 €) et en recettes (129 200 €), **le besoin de financement est de 788 009,59 €.**

En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat de Fonctionnement 2021 (2 218 891,44 €) au Budget 2022 comme suit :

- Affectation à la section d'Investissement (recette c/1068) : **788 009,59 €**
- Excédent de Fonctionnement reporté (recette c/002) :
(2 218 891,44 - 788 009,59 =) **1 430 881,85 €**

Le déficit d'Investissement sera repris en déficit antérieur reporté pour : **746 836,59 €** (dépense c/001).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, SE PRONONCE FAVORABLE à l'affectation du résultat telle que présentée.

CS 15 03 2022 05 - Budget Assainissement Collectif / Compte de Gestion 2021.

Monsieur HEMERY, Conseiller aux Décideurs Locaux à la direction des finances publiques du Morbihan, présente le Compte de Gestion Assainissement collectif 2021 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00 €	1 387 267,95 €	0,00 €	339 111,03 €
Opérations de l'exercice	1 039 625,37 €	1 375 870,08 €	930 236,75 €	710 112,29 €
Totaux	1 039 625,37 €	2 763 138,03 €	930 236,75 €	1 049 223,32 €
Résultats de clôture	Excédent :	1 723 512,66 €	Excédent :	118 986,57 €
Restes à réaliser			371 755,00 €	290 514,00 €
Totaux cumulés			-81 241,00 €	
Résultats définitifs	Excédent :	1 723 512,66 €	Pas de besoin de financement.	

⇒ **1 723 512,66 €** est l'**excédent de fonctionnement 2021** à affecter au budget primitif 2022 : à répartir entre l'affectation à la section d'investissement (recette c/ 1068) et la partie reportée en section de Fonctionnement (recette c/002).

⇒ **118 986,57 €** est l'**excédent d'investissement 2021** à reprendre au budget primitif 2022 (recette c/001).

⇒ Il n'est constaté **aucun besoin de financement** en section d'investissement.

Après avoir entendu la présentation du Compte de Gestion 2021 par Monsieur HEMERY,

Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion Assainissement Collectif 2021.

CS 15 03 2022 06 - Budget Assainissement Collectif / Compte Administratif 2021.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif Assainissement collectif 2021 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00 €	1 387 267,95 €	0,00 €	339 111,03 €
Opérations de l'exercice	1 039 625,37 €	1 375 870,08 €	930 236,75 €	710 112,29 €
Totaux	1 039 625,37 €	2 763 138,03 €	930 236,75 €	1 049 223,32 €
Résultats de clôture	Excédent :	1 723 512,66 €	Excédent :	118 986,57 €
Restes à réaliser			371 755,00 €	290 514,00 €
Totaux cumulés			-81 241,00 €	
Résultats définitifs	Excédent :	1 723 512,66 €	Pas de besoin de financement	

⇒ **1 723 512,66 €** est l'**excédent de fonctionnement 2021** à affecter au budget primitif 2022 : à répartir entre l'affectation à la section d'investissement (recette c/ 1068) et la partie reportée en section de Fonctionnement (recette c/002).

⇒ **118 986,57 €** est l'**excédent d'investissement 2021** à reprendre au budget primitif 2022 (recette c/001).

⇒ Il n'est constaté **aucun besoin de financement** en section d'investissement.

Monsieur HEMERY, DGFIP, a confirmé que le Compte Administratif est en concordance avec le Compte de Gestion.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Président ayant quitté la salle pendant le vote, et Monsieur CHAUVIN, vice-président, ayant invité le Comité Syndical à voter.

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif Assainissement Collectif 2021.

CS 15 03 2022 07 - Budget Assainissement Collectif / Affectation du résultat 2021.

Monsieur le Président présente les résultats du Budget Assainissement collectif 2021 :

- L'excédent de Fonctionnement s'élève à **1 723 512,66 €**
- L'excédent d'Investissement s'élève à : **118 986,57 €.**

Si l'on y ajoute les « restes à réaliser » en dépenses (371 755 €) et en recettes (290 514 €), il n'est constaté aucun besoin de financement.

En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat de Fonctionnement 2021 (1 723 512,66 €) au Budget 2022 comme suit :

- Affectation à la section d'Investissement (recette c/1068) : **0 €**
- **Excédent de Fonctionnement reporté (recette c/002) : 1 723 512,66 €**

L'excédent d'Investissement sera repris en excédent antérieur reporté pour : **118 986,57 €** (recette c/001).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, SE PRONONCE FAVORABLE à l'affectation du résultat telle que présentée.

CS 15 03 2022 08 - Budget Assainissement Non Collectif / Compte de Gestion 2021.

Monsieur HEMERY, Conseiller aux Décideurs Locaux à la direction des finances publiques du Morbihan, présente le Compte de Gestion Assainissement non collectif 2021 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	23 688,15 €	0,00 €	31 507,12 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	184 136,48 €	270 872,18 €	63 665,94 €	150 396,79 €
Totaux	207 824,63 €	270 872,18 €	95 173,06 €	150 396,79 €
Résultats de clôture	Excédent : 63 047,55 €		Excédent : 55 223,73 €	
Restes à réaliser			0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés			0,00 €	
Résultats définitifs	Excédent : 63 047,55 €		Pas de besoin Finct 55 223,73 €	

⇒ **63 047,55 €** est l'**excédent de fonctionnement 2021** à affecter au budget primitif 2022 : à répartir entre l'affectation à la section d'investissement (recette c/ 1068) et la partie reportée en section de Fonctionnement (recette c/002)

⇒ **55 223,73 €** est l'**excédent d'investissement 2021** à reprendre au budget primitif 2022 (recette c/001).

⇒ Il n'est constaté **aucun besoin de financement** en section d'investissement.

Après avoir entendu la présentation du Compte de Gestion 2021 par Monsieur HEMERY,

Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion Assainissement Non Collectif 2021.

CS 15 03 2022 09 - Budget Assainissement Non Collectif / Compte Administratif 2021.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif Assainissement non collectif 2021 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	23 688,15 €	0,00 €	31 507,12 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	184 136,48 €	270 872,18 €	63 665,94 €	150 396,79 €
Totaux	207 824,63 €	270 872,18 €	95 173,06 €	150 396,79 €
Résultats de clôture	Excédent : 63 047,55 €		Excédent : 55 223,73 €	
Restes à réaliser			0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés			0,00 €	
Résultats définitifs	Excédent : 63 047,55 €		Pas de besoin Finct 55 223,73 €	

⇒ **63 047,55 €** est l'**excédent de fonctionnement 2021** à affecter au budget primitif 2022 : à répartir entre l'affectation à la section d'investissement (recette c/ 1068) et la partie reportée en section de Fonctionnement (recette c/002).

⇒ **55 223,73 €** est l'**excédent d'investissement 2021** à reprendre au budget primitif 2022 (recette c/001).

⇒ Il n'est constaté **aucun besoin de financement** en section d'investissement.

Monsieur HEMERY, DGFIP, a confirmé que le Compte Administratif est en concordance avec le Compte de Gestion.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Président ayant quitté la salle pendant le vote, et Monsieur CHAUVIN, vice-président, ayant invité le Comité Syndical à voter.

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif Assainissement Non Collectif 2021.

CS 15 03 2022 10 - Budget Assainissement Non Collectif / Affectation du résultat 2021.

Monsieur le Président présente les résultats du Budget Assainissement collectif 2021 :

- L'excédent de Fonctionnement s'élève à **63 047,55 €**
- L'excédent d'Investissement s'élève à : **55 223,73 €.**

Il n'est constaté aucun besoin de financement.

En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat de Fonctionnement 2021 (63 047,55 €) au Budget 2022 comme suit :

- Affectation à la section d'Investissement (recette c/1068) : **0 €**
- **Excédent de Fonctionnement reporté (recette c/002) : 63 047,55 €**

L'excédent d'Investissement sera repris en excédent antérieur reporté pour : **55 223,73 €** (recette c/001).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, SE PRONONCE FAVORABLE à l'affectation du résultat telle que présentée.

CS 15 03 2022 11 - Budget Eau / Débat et Rapport d'Orientations Budgétaires.

Vu la loi du 6 février 1992 portant sur l'organisation territoriale de la République,

Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 qui impose aux collectivités territoriales et établissements publics d'établir, de présenter et de publier chaque année un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB),

Le Comité Syndical est invité à délibérer sur les orientations budgétaires pour l'année 2022 ainsi que sur les éléments du ROB. Le Comité Syndical a été destinataire du projet de Budget complet pour 2022 et du ROB.

Le Comité Syndical a débattu du projet de Budget EAU POTABLE 2022 et des éléments présentés dans le ROB.

**CS 15 03 2022 13 - Budget Assainissement Non Collectif /
Débat et Rapport d'Orientations Budgétaires.**

Vu la loi du 6 février 1992 portant sur l'organisation territoriale de la République,

Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 qui impose aux collectivités territoriales et établissements publics d'établir, de présenter et de publier chaque année un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB),

Le Comité Syndical est invité à délibérer sur les orientations budgétaires pour l'année 2022 ainsi que sur les éléments du ROB. Le Comité Syndical a été destinataire du projet de Budget complet pour 2022 et du ROB.

Le Comité Syndical a débattu du projet de Budget Assainissement Non Collectif 2022 et des éléments présentés dans le ROB.

CS 15 03 2022 12 - Budget Assainissement Collectif / Débat et Rapport d'Orientations Budgétaires.

Vu la loi du 6 février 1992 portant sur l'organisation territoriale de la République,

Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 qui impose aux collectivités territoriales et établissements publics d'établir, de présenter et de publier chaque année un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB),

Le Comité Syndical est invité à délibérer sur les orientations budgétaires pour l'année 2022 ainsi que sur les éléments du ROB. Le Comité Syndical a été destinataire du projet de Budget complet pour 2022 et du ROB.

Le Comité Syndical a débattu du projet de Budget Assainissement Collectif 2022 et des éléments présentés dans le ROB.

POINTS DIVERS ET INFORMATIONS.

- Contrats de marchés publics signés par Monsieur le Président dans le cadre de sa délégation de compétences :
 - Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif avenue de la gare à Questembert + travaux sur réseau d'eau potable, réalisés pour permettre la réalisation d'un giratoire et l'aménagement d'un lotissement privé par un promoteur (+ amorce EU en vue de la future desserte du secteur du Godrého) :
 - montant du marché travaux (MAPA) passé par le SIAEP eau + assainissement
= 248 249 € HT

- marché de maîtrise d'œuvre / travaux d'équipements de 4 STEP et création d'une plateforme de compostage des boues d'épuration = 48 500 € HT.
- marché de travaux pour la création des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif du lotissement communal « Lotissement de l'Océan » sur Péaule pour 77 750 € HT (réseau d'eau 20 950 € et réseau d'assainissement 54 800 € HT).

- Consultation en cours :
 - marché de travaux pour la création des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif du lotissement communal « Le Jardin des Loriots » sur la commune de Caden ; Appel d'offres lancé, remise des offres le 25 mars.

- Prochaine réunion du Comité Syndical : le **jeudi 31 mars 2022 à 19h30** au siège de Questembert Communauté.

Merci de rapporter vos exemplaires papier des projets de budgets 2022.

Rappel de l'ordre du jour de la séance du 15 mars 2022 :

1. PV du CS du 10 février 2022.
2. Budget Eau / Compte de Gestion 2021
3. Budget Eau / Compte Administratif 2021
4. Budget Eau / Affectation du résultat 2021
5. Budget Assainissement collectif / Compte de Gestion 2021
6. Budget Assainissement collectif / Compte Administratif 2021
7. Budget Assainissement collectif / Affectation du résultat 2021
8. Budget Assainissement non collectif / Compte de Gestion 2021
9. Budget Assainissement non collectif / Compte Administratif 2021
10. Budget Assainissement non collectif / Affectation du résultat 2021
11. Budget Eau 2022 / Débat d'orientations budgétaires.
12. Budget Assainissement collectif 2022 / Débat d'orientations budgétaires.
13. Budget Assainissement non collectif 2022 / Débat d'orientations budgétaires.

M. Marcel ARS

Mme Sylvie BENNEKA

M. Dominique BONNE

M. Yannick BOULO

M. Jean-Yves BOUSSO

M. Jacky CHAUVIN

M. Yves COUTIAUX

M. Hervé GUILLON-VERNE

M. Denis HILLAIREAU

M. Raymond HOUEIX

M. Patrick LE COINTE

Mme Michèle LE ROUX

M. Eric LUCAS

Mme Christine MANHES

M. Rémy ONIMUS

Mme Odile PROVOST

Mme Marie-Laure TASSE

M. Joël TRIBALLIER.